



CONTRAT DE RESERVATION  
Salon « **MODE & BIEN-ETRE** »  
Dimanche 15 Octobre 2017  
L'Odysée  
44700 ORVAULT

**ORGANISATEUR**

LB GROUP  
CENTRE D'AFFAIRES – D160  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Siret : 80971015500023  
Tél : 02.51.08.95.39

**EXPOSANT**

Nom : .....

Statut :  Entreprise       Auto-entrepreneur       Autres       VDI\*

Pour les VDI l'organisateur se donne le droit de refuser les doublons de ce fait, si vous souhaitez être sur un stand à plusieurs, veuillez nous en informer.

Si VDI marque représentée : .....

Si auto-entrepreneur type de prestation présentée : .....

N° Enregistrement URSSAF ou SIRET : .....

Adresse : .....

.....

N° de téléphone : .....

Mail : .....

**MODALITE DE RESERVATION**

A disposition dans la limite des stocks disponibles :

Emplacement 1 jour (TABLE 1.80X0.75 + 2 CHAISES) 100€ttc

Nous demandons aux prestataires un lot de tombola d'environ 10€ à remettre impérativement dès votre arrivée.

Joindre au dossier pour validation de la réservation :

▶▶▶ INSCRIPTION PRIORITAIRE ◀◀◀

Par carte bancaire directement sur notre site internet [www.clubvdi.fr](http://www.clubvdi.fr).

Ou

En 2 fois par chèque (clôture des paiements le 30 septembre 2017)

Paiement à l'ordre de LB GROUP + copie recto/verso de votre pièce d'identité valide + copie de votre carte professionnelle si vous en possédez une.

A l'adresse suivante :

LB GROUP  
CENTRE D'AFFAIRES – D160  
85000 LA ROCHE SUR YON

## **REGLEMENT INTERIEUR**

L'entrée sera gratuite. N'hésitez pas à en promouvoir l'événement sur vos divers supports.

**L'organisateur** se donne le droit de refuser les enseignes de même activité surtout pour les VDI et afin d'éviter les doublons, donc si vous avez des contacts dans la même société n'hésitez pas en vous regrouper sur un même stand.

*Les exposants* s'engagent à arriver impérativement entre **8h** et **8h30**, ouverture des portes au public au plus tard à **10h00** et s'engage à rester jusqu'à 20h, heure de fermeture des portes au public.

*Les exposants* sont obligatoirement tenus de se conformer aux décrets en vigueur concernant le commerce (affichage des prix, etc...).

Il appartient aux exposants de faire auprès des différentes administrations les déclarations auxquelles ils sont tenus (contributions indirectes, droits d'auteur, etc...).

Afin de garder une bonne présentation, les exposants s'engagent à maintenir leur stand et emplacement ouvert et garnis pendant toute la durée de la manifestation et servis par un personnel compétent. Dans le cas où un exposant ne ferait pas une présentation suffisante de ses articles, produits, services, l'organisateur se réserve le droit de l'obliger à la transformer. Il peut en outre lui faire fermer son stand ou son emplacement sans que l'exposant puisse avoir le droit au remboursement de sa participation ni aucune indemnité.

**L'organisateur** se réserve le droit de reproduire des vues, photographies ou assimilés de détails et d'ensemble. Les photographes opérant pour le compte des exposants devront être muni d'une autorisation écrite de l'organisateur

*Tout exposant* aura la possibilité de faire de la publicité sur son stand ou emplacement qu'il occupe par tous les moyens et seulement pour les articles, produits et services exposés par lui-même.

La publicité ou colportage dans les allées du salon sera strictement interdite.

**L'organisateur** ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers, ni des pertes, vols ou destructions des biens exposés.

**Le paiement de la réservation doit se faire au plus tard le 30 septembre 2017**, les chèques seront encaissables à réception.

Les emplacements ne sont pas remboursables.

Le salon permettra aux exposants de vendre leurs produits (sauf pour les VDI, leur statut leur interdit), de se faire connaître, de recruter ou de permettre les prises de réunions/rendez-vous. Il est donc strictement interdit, pour les VDI, la vente en directe sur le salon, les visiteurs ne peuvent pas repartir avec leurs achats, par contre il est autorisé les échantillons ou tout produit offert gracieusement.

*Les exposants* s'engagent à respecter les locaux et les extérieurs, à ne rien laisser sur leur emplacement et à le rendre propre : toute détérioration commise par l'exposant sera à sa charge.

Toute organisation à caractère politique, syndicale ou confessionnelle ne sera pas admise, sauf accord écrit de l'organisateur.

Il est interdit de coller, de peindre ou de percer les murs ou plafond de la salle.

**L'organisateur** se réserve le droit absolu et sans qu'il puisse être contesté de faire fermer et débarrasser sans aucune formalité de justice le stand ou l'emplacement loué dans tous les cas où l'exposant manque à l'une quelconque de ses obligations ou aux clauses du présent règlement, notamment s'il n'utilise pas son stand à la destination qui lui a été donnée ou l'exposition des marchandises et produits qui doivent s'y trouver.

**L'organisateur** se réserve le droit de louer les stands et emplacements aux prix et conditions qu'il jugera nécessaires de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement sans qu'aucune protestation ne puisse être prise en considération par l'adhérent.

**L'organisateur** est souverain dans toutes les décisions qu'il peut prendre.

**L'organisateur** se réserve le droit d'intenter toute poursuite judiciaire.

*Les exposants* renoncent à tout recours contre l'organisateur ainsi que les tiers ayant participé à l'organisation pour quelque dommage, préjudice ou perte que ce soit et qu'elles qu'en soient les causes.

La signature de la demande de participation vaut renonciation de recours.

*Nos amis les animaux ne sont pas admis.*

**Le présent document est établi en double exemplaire, l'exposant déclare avoir lu et approuvé le présent règlement, l'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir la prestation citée.**

**Exposant**

Fait à .....

Le ...../...../.....

Lu et Approuvé

Signature

--

**Restauration assurée sur place.**